2024 - 77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

Date de convocation: 02/10/2024

En exercice: 15

Secrétaire de séance : Yves MOCELLIN

Présents: 14 Votants: 15

L'an deux mille vingt-quatre et le 08 Octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGHI Martine, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MOLLOT Henri, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe.

Absent: BATTARD Patrick (procuration de vote).

N° 45-2024 : Remboursement de frais de visite médicale.

Vu La circulaire ministérielle n° 79-250 du 20 juin 1979 du Ministre de l'intérieur relative à la prise en charge des frais de délivrance ou de prorogation de certains permis de conduire pour les personnels des collectivités locales, exposant que les collectivités ont la possibilité de prendre en charge les frais de délivrance ou de prorogation du permis de conduire des véhicules des catégories C nécessaire à leurs agents pour l'exercice de leurs fonctions,

Vu le budget de la Commune,

Considérant que cette prise en charge peut être étendue aux frais de l'examen médical,

Considérant que le permis de conduire des véhicules des catégories C sont demandés à certains agents afin qu'ils accomplissent leurs missions,

Mme Le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir prendre les frais de l'examen médical du 25/07/2024 (36 €) concernant la prorogation du permis de conduire des véhicules des catégories C nécessaire à M. MARCELLOT Hervé, agent communal, pour l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Mme Le Maire à procéder au remboursement de 36 € à M. MARCELLOT Hervé, agent communal, et signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 08 Octobre 2024.

Pour copie conforme.

Le Maire, Sylvie SCHNEIDER Secrétaire de séance, Yves MOCELLIN

Certifié exécutoire Reçu en Préfecture le Publié ou Notifié le